



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 25 mars 2023

Le département de la Manche est placé en vigilance jaune vents violents

Météo France a placé le département de la Manche en vigilance jaune pour un épisode de vents violents attendus dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 mars à partir de 23h00 à 5h00 du matin.

Le préfet de la Manche appelle chacun à la plus grande prudence, et recommande aux automobilistes et aux usagers, de respecter les consignes suivantes :

- **limitez vos déplacements ;**
- **limitez votre vitesse** sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent ;
- **évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture.** Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées ;
- n'intervenez pas sur les **toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- installez impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ;**
- respectez les **interdictions de circulation** notamment sur les ponts.

Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire :

- fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer ;
- protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés ;
- prévoyez des vivres et du matériel de secours ;
- surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord. Ne laissez rien à bord qui pourrait provoquer un sur-accident ;

Professionnels de la mer :

- évitez de prendre la mer ;
- soyez prudents, si vous devez sortir ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...).

Professionnels du bâtiment et de la construction :

- soyez vigilants aux grues, échafaudages et tout autre objet susceptible d'être emporté ou inondé.

Consignes aux maires :

- il est recommandé de procéder à la fermeture des parcs et jardins, et de tous lieux publics pouvant faire l'objet d'une chute d'arbre.

Tenez-vous informés de la situation sur le site internet de Météo France, le site internet des services de l'État dans la Manche, et les comptes Twitter et Facebook de la préfecture de la Manche.